

Adhésion 2026/2027

Mode d'emploi



Ce document a pour but de vous aider à effectuer en ligne les formalités d'adhésion, ou renouvellement d'adhésion, à notre club.

Si malgré ces explications, il vous reste des interrogations, ou si vous souhaitez en échanger avec nous, envoyez nous un mail à ping.janze@yahoo.fr !

Quelle licence choisir ?

Choisissez la licence correspondant à l'activité que vous voulez pratiquer :

- tennis de table en compétition : licence compétition
- tennis de table en loisir ou initiation (école de tennis de table) : licence loisir
- sport santé / Ping4Alzheimer : licence sport santé ping
- licencié dans un autre club, souhaitant s'entraîner à Janzé : accès extérieur

Le formulaire d'inscription vous propose l'ensemble des licences qui vous sont accessibles d'après la date de naissance saisie, et la réponse à la question concernant le Critérium Fédéral (voir ci-dessous).

Faut-il fournir un certificat médical ?

Le certificat médical est la solution la plus sûre pour que votre pratique fasse l'objet d'une validation médicale. Mais il n'est obligatoire que dans certains cas. Le médecin peut l'établir sur papier libre ou utiliser ce [modèle de certificat médical](#).

Pour les **mineurs**, il est possible de se contenter d'un [auto-questionnaire de santé](#) (il est à compléter en ligne, et est proposé après saisie de la date de naissance), si vous avez répondu Non à toutes les questions.

Pour les **adultes**, le certificat médical peut être remplacé par un PPS (Parcours Prévention Santé), à condition de n'être concerné par aucun des symptômes d'alerte présentés. La démarche de compléter ce PPS vous incombe, et est à faire en ligne sur l'[Espace Licencié FFTT](#), après la création d'un compte FFTT (utilisez la même adresse mail que celle donnée à l'inscription auprès du club). La FFTT fournit un [mode d'emploi](#).

Pour les **vétérans de plus de 65 ans**, le certificat médical est obligatoire en cas de reprise après arrêt, ou à chaque changement de catégorie (tous les 5 ans). Dans le cas contraire, on peut se contenter là aussi du PPS en l'absence de symptômes.

Comment régler la cotisation ?

Le règlement de la cotisation annuelle ([voir les tarifs et les horaires](#)) est désormais possible **en ligne par carte bancaire** (méthode à privilégier si possible). À défaut, il sera à faire dans les semaines qui suivent, sur place auprès des dirigeants du club (par chèque ou espèces).

Le **règlement en 3 fois sans frais** est proposé en cas de paiement en ligne. Nous pourrions aussi accepter plusieurs chèques pour étaler le paiement de façon similaire.

Attention, **pour les renouvellements de licence, le tarif sera majoré de 15 € après le 31/08/2026**. Cette majoration ne concerne pas les nouveaux adhérents.

Dans le cas de **plusieurs licenciés de la même famille**, une réduction est proposée : **15 € de remise** sont accordés à chaque adhésion au-delà de la première. Pour en bénéficier lors de la souscription en ligne, ajoutez les différentes adhésions à votre panier avant de procéder au paiement de l'ensemble. Si vous ne parvenez pas à obtenir la réduction au paiement en ligne, faites-nous signe et le club vous remboursera par chèque les remises qui n'ont pas pu être appliquées.

Assurance incluse dans la licence

La licence auprès de la Fédération Française de Tennis de Table comprend une assurance auprès de la MAIF, incluse dans le tarif. Il est possible de souscrire des garanties supplémentaires optionnelles, si vous le souhaitez.

Les conditions d'assurance sont décrites [sur ce document](#), **veuillez en prendre connaissance**.

Autorisation pour les mineurs

Pour l'inscription d'un.e mineur.e, les responsables légaux doivent compléter le document d'[autorisation parentale](#). La réponse OUI équivaut à avoir complété ce document en cochant l'ensemble des cases (et vous dispense de nous le remettre signé), sauf la case concernant la possibilité pour votre enfant de quitter la salle seul.e, qui est optionnelle et fait donc l'objet d'une question spécifique à l'inscription.

Droit à l'image

Concernant le droit à l'image, la réponse OUI vaut autorisation comme si vous aviez complété l'[attestation papier](#) en cochant la case "J'autorise" (à lire pour comprendre les conditions d'application).

Règlement intérieur

L'adhésion à notre club suppose d'avoir pris connaissance et d'approuver sans réserves le [règlement intérieur](#). Veuillez prendre quelques minutes pour en prendre connaissance.

Option Critérium Fédéral

Le Critérium Fédéral est la compétition individuelle phare, destinée aux compétiteurs. Elle se déroule sur 4 week-ends par an (le plus souvent, le samedi pour les jeunes, le dimanche matin pour les adultes).

Cette compétition est payante et facturée au club pour chaque participant.e. Pour les jeunes de moins de 16 ans, nous prenons ces frais entièrement à notre charge. Pour les adultes, le club participe à ces frais d'inscription à hauteur de 50%.

Par conséquent, si vous ou votre enfant souhaitez participer au Critérium Fédéral, veuillez l'indiquer en répondant Oui à cette question.

Si vous n'êtes pas intéressé(e), ou dans le doute, répondez Non. Il sera toujours possible de s'inscrire plus tard. **L'absence de réponse à cette question peut bloquer le choix du produit d'adhésion, pour les licences compétition.**

Option Mutation Administrative

L'option de mutation administrative est à sélectionner uniquement pour les joueurs qui étaient licenciés dans un autre club la saison dernière, et arrivent dans le cadre d'une procédure de mutation. Le surcoût de 44€, représentant 50% des frais facturés au club pour cette mutation, est récupérable sous la forme de remises de 22€ sur les deux saisons suivantes. **L'absence de réponse à cette question peut bloquer le choix du produit d'adhésion, pour les licences compétition.**